



COMUNIQUE DE PRESSE 02.12.2025

Appel à Dippach : empêchons ensemble le « contournement de Bascharage » !

Le débat actuel sur la nécessité d'un « contournement de Dippach » soulève à nouveau la question de la justification du « contournement de Bascharage ».

Sur la base de notre connaissance du dossier (nous avons contesté les décisions en faveur de ce dernier devant les tribunaux), nous souhaitons apporter les faits suivants à cette discussion :

1) Selon le ministère de la Mobilité, 12 829 véhicules ont traversé Dippach chaque jour cette année. Selon le ministère, le contournement de Käerjeng « ne devrait pas entraîner d'augmentation du trafic dans la commune de Dippach », car « toute une série de ronds-points et de limitations de vitesse s'opposeraient au trafic de transit sur la route de contournement de Käerjeng » (Luxemburger Wort du 28/11/2025). Cependant, l'orientation générale de cette route rapide, sur laquelle la vitesse permise sera de l'ordre 90 km/h, contredit cette affirmation. De plus, une étude réalisée par Schroeder&Associés le 26 juin 2023 sur la restructuration du réseau routier dans le cadre du « Contournement de Bascharage » prévoit un volume de trafic de 22 300 voitures en direction de Dippach APRÈS la construction de cette rocade, soit une augmentation considérable du trafic.

2) Contrairement aux localités de Dippach et Pétange, la localité de Bascharage ne dispose paradoxalement toujours pas de sa propre station de comptage. Le « Contournement de Bascharage » a donc été justifié en 2016 par des comptages sporadiques effectués en 2007, 2010 et 2013, qui ont permis de prévoir un trafic de 21 280 véhicules dans le centre de Bascharage en 2020. Ce chiffre, encore exagéré dans la loi de financement de 2018 et répété depuis lors comme une litanie dans la presse, continue malheureusement d'influencer l'opinion publique aujourd'hui. Mais cette justification du contournement a déjà été **réfutée** dans une réponse donnée en 2019 par la ministre de l'Environnement et le ministre de la Mobilité à une question parlementaire: les ministres ont alors indiqué que le trafic de transit quotidien à travers Bascharage était inférieur à 14 000 véhicules, sur la base d'un nouveau comptage réalisé en 2018. Les chiffres relatifs aux émissions d'azote à Bascharage, qui devaient être nettement supérieurs aux valeurs limites européennes et qui constituaient la justification juridique du contournement, ont également été **réfutés** (en réalité, ils sont bien inférieurs à ces valeurs limites).

3) Il convient donc d'accueillir avec scepticisme les prévisions et les « projections » des Ponts et Chaussées à Dippach également. Car elles sont exagérées ou minimisées, selon les besoins de la planification routière ! À Bascharage, elles ont été exagérées pour justifier le contournement. À

Dippach, elles sont aujourd'hui peut-être minimisées pour consoler les habitants du report de la réalisation du contournement.

4) Cela signifie-t-il que le trafic actuel à Bascharage, Dippach, ou encore dans les localités de la commune de Sanem et ailleurs dans le sud-ouest est acceptable ? Non ! Il faut trouver des solutions ponctuelles pour modérer et canaliser le trafic individuel motorisé, proposer des alternatives attractives de transport public qui est gratuit et mieux les coordonner entre elles. Toutes les zones industrielles de Bascharage et Sanem/Niederkorn sont en outre situées à proximité du réseau ferroviaire, auquel elles pourraient être reliées. L'autoroute A13 a en outre été conçue dès le départ comme la grande route de contournement et de liaison dans le sud (Collectrice du Sud). Il suffit de la rendre plus fluide dans les meilleurs délais. On manque également d'informations sur les flux de trafic vers les zones commerciales et industrielles et sur le trafic entre les localités du sud-ouest.

Or, ces informations sont indispensables à toute planification du trafic d'un « contournement de proximité » et ne doivent pas être recueillies **après** l'octroi des autorisations, comme c'est le cas à Bascharage.

5) Surtout, ces contournements détruiraient également notre environnement naturel, car ils traversent nos forêts et nos zones de loisirs. Il n'existe en outre aucune justification juridiquement valable pour cette destruction de zones Natura 2000.

Nous appelons donc la population et les responsables de Dippach à ne pas se laisser guider par de fausses promesses et à rechercher avec nous des solutions concrètes en matière de circulation afin d'empêcher le « contournement de Bascharage », qui pourrait également avoir un impact important sur Dippach !

[i] Voir notre vérification des faits concernant l'étude sur le trafic en annexe d'une lettre adressée au conseil communal de Sanem le 7 mai 2024 :

[30f619_aa6fdff11f1e4c3e8676471790e329f2.pdf](#)